

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

(11) N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

2 777 067

(21) N° d'enregistrement national :

98 04032

(51) Int Cl<sup>6</sup> : F 21 S 1/12, F 21 V 1/00, 21/10

(12)

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

(22) Date de dépôt : 01.04.98.

(30) Priorité :

(43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 08.10.99 Bulletin 99/40.

(56) Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la procédure de rapport de recherche.

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés : Certificat d'utilité résultant de la transformation volontaire de la demande de brevet déposée le 01/04/98.

(71) Demandeur(s) : LACROIX JEAN PAUL — FR.

(72) Inventeur(s) : LACROIX JEAN PAUL.

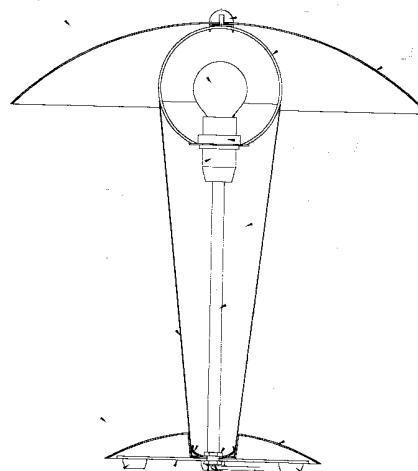
(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s) :

(54) LUMINAIRE, EN PARTICULIER LAMPE DE TABLE, COMPORTANT UNE EMBASE, UN TUBE, UN CACHE TRANSLUCIDE ET UN ABAT-JOUR.

(57) Luminaire, en particulier lampe de table, comportant une embase, un tube, un cache translucide et un abat jour. L'invention a pour objet de proposer un luminaire, en particulier une lampe de table, participant par tout son volume à l'éclairage, par son abat-jour (30) et par son montant comportant un cache translucide (10), ce cache translucide (10) pouvant être vendu à part; ce luminaire étant simple et économique, du point de vue de sa fabrication, de son assemblage pouvant être effectué pour la partie concernant le cache translucide (10) par le consommateur, et de la logistique.

Pour cela, le luminaire comporte une embase (20) et un tube (13) ayant un axe sensiblement vertical, solidarisant l'abat-jour (30) à l'embase (20), supportant en son extrémité supérieure une source lumineuse (41) et conduisant en son sein un cordon d'alimentation (43) de la source lumineuse (41). Le tube (13) est au moins partiellement entouré par le cache translucide (10), un espace interstitiel (1) étant méningé entre le tube (13) et le cache translucide (10).



FR 2 777 067 - A3



L'invention concerne un luminaire, en particulier une lampe de table, comportant une embase, un tube, un cache translucide et un abat-jour.

De manière générale, les lampes de table sont constituées d'une embase assurant la stabilité, d'un abat-jour, et d'un montant solidarisant l'abat-jour à l'embase. On connaît 5 l'éclairage réalisé, obtenu par la réflexion de l'abat-jour, et par sa diffusion lorsqu'il s'agit d'abat-jour translucide, par exemple constitué de feuille thermoplastique contrecollée sur du tissu.

On connaît également les lampes de table constituées d'une embase et d'un cône translucide assurant un éclairage par diffusion, la source lumineuse étant logée dans 10 l'embase.

L'invention a pour objet de marier ces deux effets à partir de la même source lumineuse et d'en induire un éclairage créé par tout le volume de la lampe de table, à savoir un éclairage par réflexion et éventuellement par diffusion au niveau de l'abat-jour, mais aussi par diffusion au niveau du montant.

15 Un autre objet de l'invention est d'obtenir ladite lampe de table avec des moyens simples et économiques, ainsi que d'obtenir un assemblage facile, rapide et comprenant des éléments de style interchangeables pouvant être vendus séparément.

En vue de la réalisation de ces buts, on prévoit selon l'invention un luminaire comportant une embase, un tube ayant un axe sensiblement vertical, et un abat-jour, le 20 tube solidarisant l'abat-jour à l'embase, supportant en son extrémité supérieure une source lumineuse et conduisant en son sein un cordon d'alimentation de la source lumineuse, pour lequel le tube est au moins partiellement entouré par un cache translucide, un espace interstitiel étant ménagé entre le tube et le cache translucide.

Grâce à ces dispositions conformes à l'invention, il est obtenu par des moyens 25 simples et économiques que l'abat-jour réfléchit la lumière émise par la source lumineuse sur une surface utile, la partie réfléchie sur l'embase étant transformée en lumière diffuse au travers du cache translucide.

En outre, le cache translucide peut avantageusement être interchangeable. Il est donc envisageable de conditionner et de vendre ce cache translucide à part, ce qui peut 30 générer la réduction des coûts logistiques, et la possibilité offerte au consommateur d'interchanger cet élément de style.

Avantageusement, on peut prévoir selon l'invention un luminaire pour lequel le cache translucide présente une forme de révolution autour de l'axe du tube, ou plus précisément est de forme conique.

35 Avantageusement, on peut prévoir selon l'invention un luminaire pour lequel le cache translucide est réalisé par enroulement d'une feuille souple translucide et par collage de ses bords, et peut être renforcé par collage d'armatures à ses extrémités.

Avantageusement, on peut prévoir selon l'invention un luminaire pour lequel, la source lumineuse étant portée par une douille fixée sur l'extrémité supérieure du tube, le cache translucide est de largeur intérieure supérieure à la largeur de la douille.

5 Avantageusement, on peut prévoir selon l'invention un luminaire pour lequel le cache translucide est positionné en son extrémité inférieure par l'embase, ou plus précisément est inséré par son extrémité inférieure dans un logement de l'embase.

10 Avantageusement, on peut prévoir selon l'invention un luminaire pour lequel un élément élastique est monté dans ce logement de l'embase insérant l'extrémité inférieure du cache translucide, et est déformé par l'insertion du cache translucide dans ce logement, cette déformation ayant pour effet de comprimer localement le cache translucide dans ce logement.

Avantageusement, on peut prévoir selon l'invention un luminaire pour lequel le cache translucide est positionné en son extrémité supérieure par l'abat-jour.

15 Des modes de réalisation de l'invention seront décrits plus en détail ci-après, à titre d'exemples non limitatifs, avec référence aux dessins annexés dans lesquels :

20 - la figure 1 est une coupe d'un luminaire étant une lampe de table comportant selon l'invention une embase, un abat-jour, un tube solidarisant l'abat-jour à l'embase, entouré et masqué par un cache translucide conique inséré par son extrémité inférieure dans un logement de l'embase, le maintien du cache translucide étant renforcé par un élément élastique ainsi que par l'abat-jour ;

25 - la figure 2 est une coupe d'un luminaire étant une lampe de table selon une variante de réalisation de l'invention concernant d'une part le positionnement du cache translucide, son extrémité inférieure étant emmâchée sur un bossage de l'embase ; et concernant d'autre part le renforcement du cache translucide, par collage d'armatures à ses extrémités.

Dans un but de simplification, les éléments identiques ou correspondants dans les différents exemples de réalisation ont été affectés des mêmes références sur les dessins.

30 Le luminaire représenté sur la figure 1 est une lampe de table. Cette lampe de table comporte une embase (20), un abat-jour (30), et un tube (13) ayant un axe sensiblement vertical et solidarisant l'abat-jour (30) à l'embase (20).

35 Dans cet exemple de réalisation de l'invention, l'embase (20) et l'abat-jour (30) sont respectivement constitués du capot (2) et de la vasque (3), étant réalisés par mise en forme de tôles, par repoussage ou par emboutissage. De façon non limitative, l'embase (20) pourrait être par exemple constituée d'une pièce de fonderie ou d'une pièce en bois, et l'abat-jour (30) pourrait être une feuille thermoplastique, contrecollée ou non sur du tissu, montée sur une carcasse d'abat-jour.

L'embase (20), par son capot (2) dont le fond est compris entre les deux écrous (21) et (22) vissés sur le tube (13) fileté, est solidaire de ce tube (13). Ces deux écrous (21) et (22) maintiennent en outre le fond du capot (2) sur le disque de lestage (23). La lampe de table repose sur les pieds (24), pouvant être par exemple en matériau élastomère, étant 5 collés sur le disque de lestage (23).

Le cordon d'alimentation (43), situé sous le disque de lestage (23), passant entre deux pieds (24), est conduit via l'embout d'isolation (46) au sein du tube (13), jusqu'à la douille (42) portant la source lumineuse (41). La douille (42) est vissée et fixée sur l'extrémité supérieure du tube (13) fileté, qui supporte ainsi la source lumineuse (41).  
10 L'arrêt de traction est dans cet exemple de réalisation de l'invention assuré par la douille (42).

L'abat-jour (30) est constitué de la vasque (3) et du support d'abat-jour (31) qui est une lyre. Il est solidaire de la douille (42) par le biais de la bague (47), qui est vissée sur la chemise filetée de la douille (42) et qui maintient le support d'abat-jour (31) sur la portée 15 de la douille (42). Le tube (13) solidarise ainsi l'abat-jour (30) à l'embase (20), par l'intermédiaire de la douille (42) et de la bague (47).

Pour transformer la lumière émise par la source lumineuse (41) et réfléchie par l'abat-jour (30) sur l'embase (20) en lumière diffuse, le tube (13) doit être au moins partiellement entouré par un cache translucide (10), un espace interstitiel (1) étant ménagé 20 entre le tube (13) et le cache translucide (10). Dans cet exemple de réalisation de l'invention, le cache translucide (10) entoure avantageusement sur toute sa longueur le tube (13) fileté, le masquant ainsi en totalité.

Le montant de lampe de table ainsi constitué, outre ses caractéristiques d'éclairage, présente donc l'avantage d'être simple et économique. En effet, le cache translucide (10), 25 présentant une forme de révolution autour de l'axe du tube (13), est réalisé à partir des moyens de fabrication largement répandus des abat-jour, à savoir par enroulement d'une feuille souple translucide, étant une feuille thermoplastique, contrecollée ou non sur du tissu, et par collage de ses bords. Le tube (13) fileté, quant à lui, est aussi un composant économique, communément utilisé dans les luminaires.

30 Le cache translucide (10) étant plus précisément de forme conique, il est avantageusement placé de telle sorte que son extrémité supérieure soit son extrémité la plus large, cette extrémité délimitant la partie de lumière qui est transformée en lumière diffuse au travers du cache translucide (10). L'espace interstitiel (1), ménagé entre le tube (13) et le cache translucide (10), se réduit en s'éloignant de la source lumineuse (41), 35 assurant ainsi l'homogénéité de la lumière diffusée par le cache translucide (10).

Le cache translucide (10) est positionné en son extrémité inférieure par l'embase (20). Dans cet exemple de réalisation de l'invention selon la figure 1, le cache translucide (10) est inséré par son extrémité inférieure dans un logement de l'embase (20), et plus précisément dans un logement du capot (2), jusqu'à son fond. De façon non limitative, le 5 cache translucide (10) pourrait être inséré par son extrémité inférieure dans une pièce rapportée au capot (2), pouvant être par exemple une bague.

Dans cet exemple de réalisation de l'invention selon la figure 1, le maintien du cache translucide (10) est renforcé par l'élément élastique (25), étant constitué de lames à extrémité recourbée. Cet élément élastique (25) est monté dans le logement du capot (2) 10 insérant l'extrémité inférieure du cache translucide (10), entre l'écrou (21) et le fond du capot (2).

Ses lames dépassent la périphérie du fond du capot (2) de façon à flétrir et à représenter une déformation initiale de l'élément élastique (25) lorsqu'il est monté au fond du capot (2). Elles flétrissent un peu plus, avec l'épaisseur du cache translucide (10), 15 lorsque celui-ci est inséré dans son logement, et elles le compriment dans son logement par leurs extrémités recourbées. L'élément élastique (25) est ainsi déformé par l'insertion du cache translucide (10) dans son logement, cette déformation, additionnée à la déformation initiale, ayant pour effet de comprimer localement le cache translucide (10) dans ce logement. Ce maintien renforcé du cache translucide (10) n'est pas une condition 20 nécessaire à la réalisation de l'invention mais peut apporter néanmoins un aspect plus qualitatif.

Pour la même raison de qualité perçue, le cache translucide (10) est positionné, autre par son extrémité inférieure, en son extrémité supérieure par l'abat-jour (30), et plus précisément par son support d'abat-jour (31) qui est une lyre.

25 Le cache translucide (10) étant simplement positionné par l'embase (20) et par l'abat-jour (30), et maintenu par l'élément élastique (25), sa largeur intérieure étant supérieure à la largeur de la douille (42), il est avantageusement interchangeable de façon facile, rapide, et ne nécessitant aucun outil. En effet, il suffit pour cela de démonter préalablement l'abat-jour (30) et la source lumineuse (41), opérations qui sont des plus 30 courantes, et de tirer vers le haut le cache translucide (10) pour le démonter ou de le pousser vers le bas pour le monter, le diamètre intérieur du cache translucide (10) coulissant autour du diamètre de la portée de la douille (42).

Il est donc envisageable de conditionner séparément les caches translucides (10) et d'en laisser le montage au consommateur, ce qui peut générer la réduction des coûts 35 logistiques dans le cas d'un large éventail de coloris. Il est aussi envisageable de vendre séparément les caches translucides (10), ce qui peut motiver l'interchangeabilité de ces éléments de style, de la même façon que pour des abat-jour, et ceci d'autant plus fortement que le coût de ces caches translucides (10) bénéficie de leur minimalisme.

Dans la variante de réalisation de l'invention selon la figure 2, le positionnement de l'extrémité inférieure du cache translucide (10) est effectué par emmanchement de cette extrémité inférieure du cache translucide (10) sur un bossage du capot (2) de l'embase (20). De façon non limitative, ce bossage pourrait être formé par une pièce rapportée au 5 capot (2), pouvant être par exemple une rondelle.

En outre, l'aspect qualitatif recherché pour le maintien du cache translucide (10) est obtenu dans cette variante de réalisation de l'invention par le renforcement du cache translucide (10) par collage d'armatures (11) et (12) à ses extrémités. Avantageusement, l'aspect qualitatif des caches translucides (10) dans l'hypothèse où ils sont présentés 10 séparément dans les rayons des magasins bénéficie de ce renforcement. Dans cette variante, les armatures (11) et (12) sont des tores réalisés à partir de fil métallique comme ceux couramment utilisés dans la réalisation des carcasses d'abat-jour.

Ne représentant pas une condition nécessaire de cette variante de réalisation de l'invention selon la figure 2, qui concerne le positionnement et le renforcement du cache 15 translucide (10), l'embase (20) ainsi que l'abat-jour (30) diffèrent néanmoins de l'exemple de réalisation de l'invention selon la figure 1.

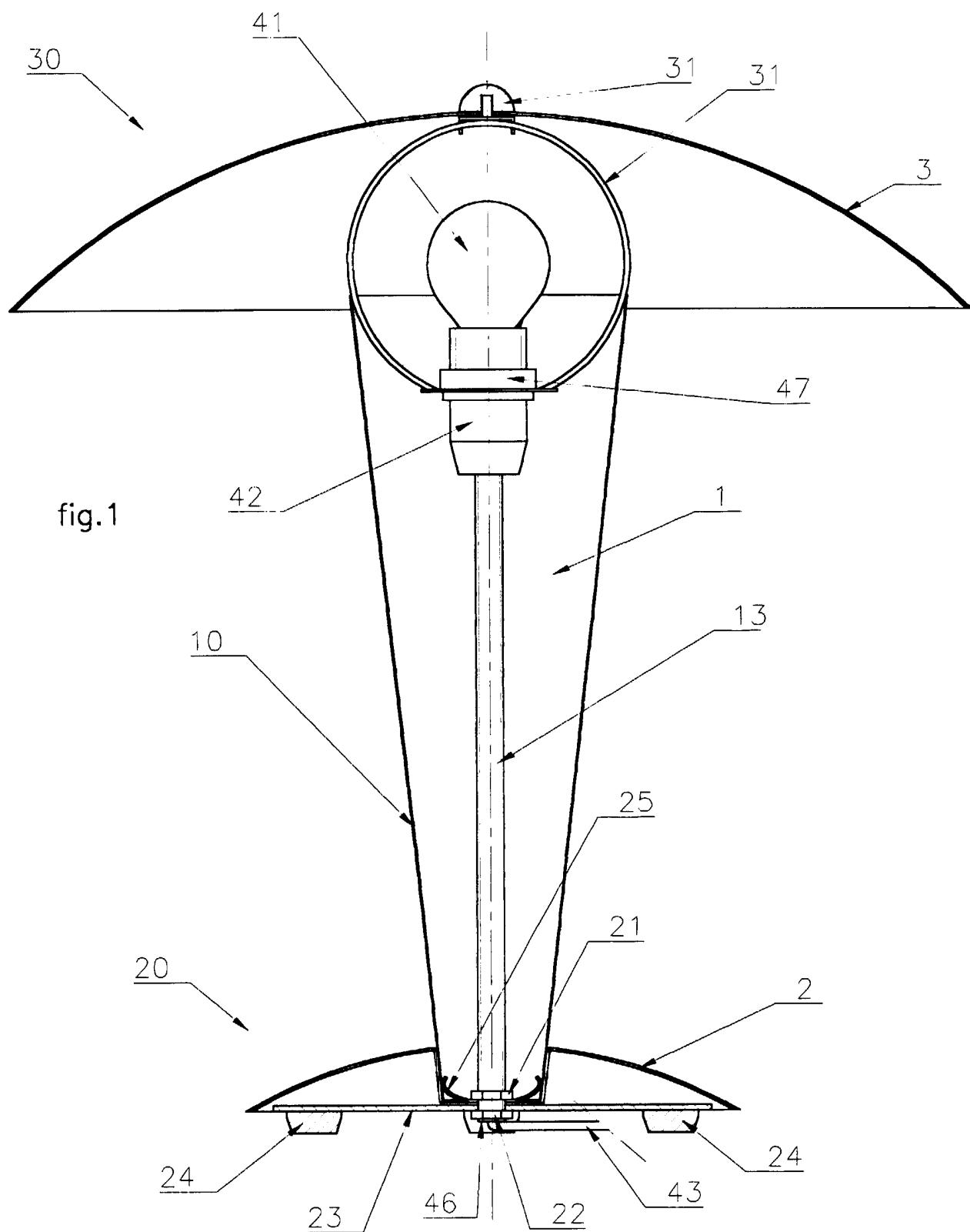
En effet, dans cette variante, la lampe de table repose sur la sous-base (24) qui est en plastique, et qui est clippée dans le bord extérieur retourné du capot (2). Le cordon d'alimentation (43) est donc contraint de traverser le capot (2), via le passe-fils (45), pour 20 être ensuite conduit via l'embout d'isolation (46) au sein du tube (13) jusqu'à la douille (42). Le maintien de câble (44), situé à l'intérieur de l'embase (20) entre le tube (13) et le passe-fils (45), assure l'arrêt de traction.

Concernant l'abat-jour (30), le support d'abat-jour (31) est lié à la vasque (3) par ses lames qui s'insèrent de façon élastique dans le bord extérieur retourné de la vasque (3).

## REVENDICATIONS

- 1/ Luminaire comportant une embase (20), un tube (13) ayant un axe sensiblement vertical, et un abat-jour (30), le tube (13) solidarisant l'abat-jour (30) à l'embase (20), supportant en son extrémité supérieure une source lumineuse (41) et conduisant en son sein un cordon d'alimentation (43) de la source lumineuse (41), caractérisé en ce que le tube (13) est au moins partiellement entouré par un cache translucide (10), un espace interstitiel (1) étant ménagé entre le tube (13) et le cache translucide (10).
- 5 2/ Luminaire selon la revendication 1 caractérisé en ce que le cache translucide (10) présente une forme de révolution autour de l'axe du tube (13).
- 3/ Luminaire selon la revendication 2 caractérisé en ce que le cache translucide 10 (10) est de forme conique.
- 4/ Luminaire selon la revendication 2 ou 3 caractérisé en ce que le cache translucide (10) est réalisé par enroulement d'une feuille souple translucide et par collage de ses bords.
- 5/ Luminaire selon la revendication 4 caractérisé en ce que le cache translucide 15 (10) est renforcé par collage d'armatures (11) et (12) à ses extrémités.
- 6/ Luminaire selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que, la source lumineuse (41) étant portée par une douille (42) fixée sur l'extrémité supérieure du tube (13), le cache translucide (10) est de largeur intérieure supérieure à la largeur de la douille (42).
- 20 7/ Luminaire selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que le cache translucide (10) est positionné en son extrémité inférieure par l'embase (20).
- 8/ Luminaire selon la revendication 7 caractérisé en ce que le cache translucide (10) est inséré par son extrémité inférieure dans un logement de l'embase (20).
- 9/ Luminaire selon la revendication 8 caractérisé en ce qu'un élément élastique (25) 25 est monté dans le logement de l'embase (20) insérant l'extrémité inférieure du cache translucide (10), et est déformé par l'insertion du cache translucide (10) dans ce logement, cette déformation ayant pour effet de comprimer localement le cache translucide (10) dans ce logement.
- 10/ Luminaire selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que le 30 cache translucide (10) est positionné en son extrémité supérieure par l'abat-jour (30).

1/2



2/2

